

ANNEX I
TERMES DE RÉFÉRENCE (STDF/PPG/611)

I. CONTEXTE

Lors de sa réunion du 20-21 mars 2018, le Groupe de Travail du STDF a approuvé un don pour l'élaboration de projet (DEP) destiné à assister le Mali dans la préparation d'une proposition de projet intitulée: "Appui à la maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires au niveau des filières d'exportation des noix de karité et des noix de cajou du Mali" (STDF/PPG/611). L'organisation requérante de ce DEP est l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) du Mali. Parmi le secteur public, la demande du DEP est soutenue par la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) et l'Office de Protection des Végétaux (OPV) au Ministère de l'Agriculture. L'Interprofession des Acteurs de la Filière Anacarde (I PROFAM) a également indiqué son soutien pour le projet.¹

Suite à l'atelier régional du projet sur une étude régionale de l'alimentation totale pour l'Afrique subsaharienne (STDF/PG/303), qui a été soutenu par le STDF et mise en œuvre par le Centre Pasteur du Cameroun, en collaboration avec la FAO et l'OMS, au Benin, Cameroun, Nigeria et Mali, le STDF a décidé, en consultation avec ANSSA, de revoir l'objectif de ce DEP. Les résultats préliminaires du projet STDF/PG/303 ont identifié des problèmes liés aux résidus pesticides (chlorpyrifos) sur les poissons fumés basés sur la collection d'échantillons aux marchés de Bamako et Sikasso.

Ce document décrit les termes de référence pour la mise en œuvre de ce DEP, qui sera confiée à M. Cédric Rabany. L'ANSSA en tant qu'organisation requérante, jouera un rôle clé dans la mise en œuvre de ce DEP. L'ANSSA aura la responsabilité de fournir l'appui logistique nécessaire (coordonner le travail sur le terrain, convoquer et organiser des réunions etc.) et d'offrir son soutien actif au consultant international. Celui-ci travaillera également en étroite collaboration avec d'autres autorités gouvernementales impliquées dans le fonctionnement du système de sécurité sanitaire des aliments aussi bien que la production agricole et le commerce au Mali, y compris le Ministère de l'Agriculture et le Ministère du Commerce et de l'industrie, ainsi qu'avec le secteur privé.

LA FILIÈRE DE POISSON FUMÉ

La pêche est l'un des sous-secteurs clés de l'économie malienne. La production annuelle dans la zone du delta central est environ 85.000 tonnes. Sur la base d'une production nationale de 100.000 tonnes, la valeur ajoutée brute de l'ensemble de la filière pêche est évaluée à plus de 90 milliards FCFA (60 millions EUR), soit 4,2% du PIB total du pays, la pêche contribue également pour une part importante au budget de l'Etat, par les divers impôts et taxes prélevés tout au long de la filière. Cette contribution est évaluée à environ 10% de la valeur ajoutée brute de la filière, soit environ 3 milliards FCFA. La pêche constitue par ailleurs un vecteur important de la culture et du savoir-faire malien à l'étranger, résultant notamment d'une longue tradition et leurs activités génèrent des rapatriements de revenus non négligeables.

La consommation de poisson au Mali est estimée à 7,6 kg/an/tonne contre 8,4 kg/an/tonne pour la viande fraîche ce qui traduit une demande importante en poisson en comparaison avec la situation dans d'autres pays enclavés de l'Afrique. Pour apprécier la contribution de la filière poisson à la sécurité alimentaire et à l'apport en protéines d'origine animale, il est nécessaire d'intégrer la très forte consommation du poisson fumé et séché. La part du poisson transformé est plus importante que celle du poisson frais en partie à cause de l'éloignement et de l'enclavement des zones de production et de la difficulté de conservation du poisson frais ou de conservation de la glace.

LA FILIÈRE DE KARITÉ

Le karité est une graine oléagineuse produite par un arbre endémique d'Afrique. Il a de multiples usages; les amandes de karité et ses dérivées (beurre, huile) s'utilisent pour l'alimentation

¹ Le Secrétariat STDF fournira au consultant des copies des lettres formelles de soutien.

humaine, et ces derniers aussi dans l'industrie cosmétique. Au Mali, 7,500 localités villageoises, 500,000 concessions familiales et plus de 3 millions de femmes, soit environ 20-25% de la population, travaillent directement impliquées dans le secteur karité, la collecte des noix, la transformation en beurre et en produits dérivés. Le marché international offre des importateurs majeurs de noix brutes, des amandes, et du beurre de karité, mais il y a des contraintes SPS qui pourraient être surmontées relatives, entre autres, à un manque de connaissances sur les bonnes pratiques agricoles, de fabrication, et d'hygiène parmi les acteurs actifs dans le secteur. En outre, la filière souffre d'un manque d'organisation de ses acteurs et aussi du fait qu'une partie substantielle du commerce évolue dans l'informel.²

LA FILIÈRE DE CAJOU

La noix de cajou (ou anacarde) est un fruit à coque qui se présente comme une opportunité pour l'économie malienne, étant donné que la production au Mali s'est élevée à 95,000 tonnes les trois dernières années. 90% de la production est exportée sous forme brute (noix), et seulement 10% est transformée sur place. Cela offre une opportunité d'accroître la valeur ajoutée le long de la chaîne de valeur au niveau national (soit par grillage, soit extraction des produits dérivés tels que l'amande, le jus, ou le sirop, entre autres). La filière de cajou souffre des défis SPS et des problèmes institutionnels et organisationnels similaires à ceux rencontrés dans la filière de karité.³

II. ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSULTANT INTERNATIONAL

Le DEP sera dirigé et mis en œuvre par un consultant international, en coopération avec des responsables des autorités gouvernementales nationales compétentes et d'autres parties prenantes (y compris le secteur privé). Le consultant international peut contracter des expertises techniques spécifiques pour appuyer la mise en œuvre du DEP, comme requis, sur la base des consultations avec l'ANSSA et le secrétariat du STDF.

En particulier, le consultant international entreprendra les activités suivantes:

A. PHASE PREPARATOIRE ET CONSULTATIONS

Prendra connaissance du document de DEP existant ainsi que des commentaires émis par les membres du Groupe de Travail du STDF lors de sa réunion du 20-21 mars 2018;⁴

Recueillera et analysera toute la documentation pertinente relative au travail décrit dans ces termes de référence;

Identifiera et mènera des consultations avec toutes les parties prenantes concernées – y compris les organisations suivantes – afin d'obtenir des informations nécessaires pour comprendre les défis des trois filières (surtout les aspects liés à la sécurité des aliments), la situation de production et commerce aux marchés régionaux / internationaux, discuter et analyser les problèmes et les solutions possibles:

- Les autorités gouvernementales impliquées dans le fonctionnement de la sécurité sanitaire des aliments au Mali, aussi bien que dans la production et / ou commerce des trois filières;
- Les institutions œuvrant dans le secteur des pêches telles que la Direction Nationale des Services Vétérinaires (DNSV) pour l'inspection et la certification des produits de la pêche et aquaculture, et la Direction Nationale de la Pêche représentée au niveau Régional et le District de Bamako par la Direction Régionale de la pêche (DRP), au niveau Cercle par le Service Local de la Pêche (SLP), et au niveau Commune ou groupe de commune par l'Antenne de la Pêche (AP).

² Voir document DEP, pages 2-3.

³ Voir document DEP, pages 4-5.

⁴ Le Secrétariat STDF fournira au consultant les documents cités.

- D'autres parties impliquées dans le développement de la filière de poisson fumé, y compris mais non exclusivement les Collectivités Territoriales (CT). Les communautés de pêche et d'aquaculteurs sont organisées en associations, coopératives etc. Elles sont aussi représentées à l'Assemblée Permanent des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) et au Conseil Economique, Social et Culturel du Mali (CESCM).
- Les principaux acteurs du secteur privé impliqués dans le développement des trois filières au Mali, y compris mais non exclusivement les producteurs, les transformateurs, les commerçants, et les associations industrielles telles que l'I PROFAM, l'Association Malienne des Exportateurs des Produits de Cueillette (AMEPROC), l'Association Malienne des Exportateurs de Cajou, et la Fédération Nationale des Commerçants et Exportateurs de Cajou.
- D'autres parties impliquées dans les trois filières au Mali, y compris mais non exclusivement la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali, des instituts de recherche, des ONG etc.
- Les partenaires et donateurs STDF avec des expériences pertinentes ou des activités pertinents au Mali y compris le FAO, le Fonds Fiduciaire du Codex, la banque mondiale, aussi bien que les autres entités internationales pertinentes (telles que l'African Cashew Alliance" (<https://www.africancashewalliance.com/fr>)).

Facilitera la collaboration et coordination (public-public, public-privé, privé-privé) entre les parties prenantes. À noter que plusieurs activités envisagées dans un possible projet résultant de ce DEP – par exemple la formation et sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles (BPA), de fabrication (BPF), et d'hygiène – requièrent un partenariat efficace public-public et public-privé pour parvenir à des résultats positifs.

B. INVENTAIRE DES TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS

Le consultant international:

Étudiera les textes réglementaires et législatifs pertinents et identifiera les besoins pour les mettre à niveau avec normes exigées au niveau des marchés régionaux et internationaux. En particulier, il étudiera la conformité du système réglementaire national avec les normes internationales du Codex Alimentarius;

Se familiarisera avec le travail normatif du Codex relatif au poisson fumé, karité et aux noix de cajou (y inclus la norme régionale [CXS 325R-2017](#) du Codex pour le beurre de karité non raffiné, la norme internationale [CXS 311-2013](#) pour le poisson fumé, et le travail actuel du Codex pour développer une norme sur la noix de l'anacarde) dans le but d'aider le Mali à participer au processus de normalisation du Codex dans ces deux filières;

Identifiera des possibles liens entre ce DEP et une étude de Codex sur la présence de mycotoxines dans le sorgho au Mali, Burkina Faso, Éthiopie, et Soudan,⁵ ainsi que le travail subséquent du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCCF) (le Comité a encouragé les pays membres à appliquer le Code d'Usages du Codex pour éviter la contamination par les mycotoxines);

C. ANALYSE DES ZONES DE PRODUCTION ET DES DIFFICULTES/BESOINS SPS, LIENS AUX MARCHES

Le consultant international fera une cartographie des différentes zones de production de poisson fumé, de karité et de cajou, répertoriera ces zones, et recensera les différents acteurs concernés;

Il effectuera un diagnostic des difficultés SPS dans les trois filières afin d'améliorer la qualité sanitaire. Pour ceci, en particulier, le consultant international conduira des missions de terrain afin d'entreprendre des consultations approfondies avec les parties prenantes identifiées lors de l'analyse préalable, collecter des données et comprendre les défis et solutions pour faciliter les

⁵ Le Secretariat STDF fournira au consultant le document cité.

exportations des trois filières qui sont en conformité avec les normes internationales, et valider le projet résultant du DEP.

Pendant ces missions de terrain, le consultant international:

- Rencontrera les principaux acteurs (publics et privés) impliqués, et collectera des informations qui pourront être utilisées pour élaborer les deux documents du projet;
- Informera les acteurs impliqués des risques liés au non application des mesures SPS, les sensibilisera à l'importance des questions SPS, et identifiera ses besoins d'appui;
- Discutera avec les principales parties prenantes nationales les actions à entreprendre dans le cadre des deux projets résultant de ce DEP et recueillera leurs avis et leur engagement dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de ces projets;
- Dans la mesure du possible, facilitera l'établissement des relations d'affaires entre des producteurs et exportateurs du Mali et des acheteurs internationaux (ou régionaux) des trois filières; et
- Conduira et dirigera des ateliers avec des parties prenantes afin de se mettre d'accord sur les activités proposées, l'élaboration du projet, et ensuite, valider le projet résultant du DEP (un atelier est prévu pour la filière de poisson fumé, et un atelier qui traitera ensemble les filières de karité et de cajou).

D. ANALYSE DE POSSIBLES SYNERGIES

Le consultant examinera la documentation existante, et recueillera des informations sur les programmes de recherche et de renforcement des capacités passés ou en cours, menés par des organisations internationales, donateurs bilatéraux, ONG, institutions gouvernementales etc.;

Identifiera de possibles synergies avec d'autres initiatives passées, en cours, ou planifiées dans le pays (au niveau national et régional) afin d'éviter des chevauchements et renforcer cette initiative. À noter que le STDF a également financé des projets sur l'amélioration de la sécurité alimentaire des filières de karité et du cajou au Bénin (STDF/PG/048),⁶ et sur les exportations de karité et les graines de sésame au Nigéria (STDF/PG/172).⁷

Parmi d'autres, les organismes suivants ont actuellement des activités au Mali dans le champ de l'agriculture, des normes SPS et le commerce: l'Agence Espagnol de Coopération,⁸ GIZ (agence allemande de coopération pour le développement), GFSI (l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire), et le Fonds Fiduciaire du Codex.⁹

Le consultant explorera les options de financement disponibles pour la mise en œuvre du projet résultant, en se basant sur les discussions avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux au Mali (y compris le secteur privé, d'autres organisations internationales etc.), ainsi qu'avec les organismes d'exécution potentiels.

E. ELABORATION DE DEUX DOCUMENTS DE PROJETS

Sur la base des informations recueillies au cours de l'analyse de la documentation, et lors des réunions de travail sur le terrain, le consultant international identifiera les objectifs précis, les résultats attendus et les activités des deux projets, en se basant sur un cadre logique cohérent. Ce

⁶ <http://www.standardsfacility.org/PG-048>, uniquement en anglais.

⁷ <http://www.standardsfacility.org/PG-172>, uniquement en anglais.

⁸ Projet "Commercialisation et Transformation de l'Anacarde dans la Région de Sikasso".

⁹ Ce projet du Fonds Fiduciaire du Codex est aussi mis en œuvre par l'ANSSA. Le projet a pour objectif de renforcer les capacités du Comité National Codex du Mali pour participer au travail de la Commission du Codex Alimentarius. Donc, il peut présenter des importantes synergies avec la mise en œuvre de ce DEP et le projet qui pourrait en découler.

cadre logique doit inclure des indicateurs pour mesurer le succès des activités réalisées, les sources de vérification ainsi que les principaux risques et hypothèses.

Le consultant préparera deux documents de projet, un pour la filière de poisson fumé et un pour les filières de karité et de cajou.

F. TACHES LOGISTIQUES

Le consultant sera en charge, avec le soutien de l'ANSSA et les autres parties prenantes locales identifiées¹⁰, de:

- Planifier les différentes activités du DEP telles que les rencontres avec des parties prenantes lors des missions de terrain, les ateliers, etc.;
- Identifier les parties prenantes et organiser les réunions et les visites de terrain planifiées;
- Diriger les réunions et les autres activités organisées dans la mise en œuvre du DEP;
- Assurer la liaison entre les différents intervenants dans ce DEP;
- Faire en sorte que les accords et lettres d'appui officielles nécessaires pour les deux documents de projets soient obtenus dans des délais raisonnables;
- Fournir au Secrétariat STDF des copies électroniques de tout document et matériel pertinent produit pendant la mise en œuvre de ce DEP, pour être inclus dans la Bibliothèque Virtuelle du STDF;
- Enregistrer tous les versements faits par le STDF et fournir au Secrétariat des reçus originaux relatifs aux frais occasionnés dans la mise en œuvre de ce DEP, avec la facture finale;
- S'assurer que les résultats du DEP soient amplement diffusés pour qu'ils puissent être plus largement exploités.

III. RAPPORTS ET PRODUITS

Le consultant international délivrera les résultats suivants:

1. Une proposition de projet détaillée pour le poisson fumé dans le format du STDF (disponible sur: www.standardsfacility.org/fr/formulaires-de-demande), ou dans le format requis par un donateur identifié comme source potentielle de financement (dans ce cas, le consultant devra informer le Secrétariat du STDF en temps voulu);
2. Une proposition de projet détaillée pour les filières de cajou et karité dans le format du STDF ou dans le format requis par un donateur identifié comme source potentielle de financement (dans ce cas, le consultant devra informer le Secrétariat du STDF en temps voulu);
3. Un bref rapport des travaux effectués dans le cadre du DEP, y compris une bibliographie des documents consultés (avec des liens et copies électroniques lorsque c'est possible), une liste de personnes rencontrées et ses adresses de courrier électronique, les principales activités menées, etc. Le rapport sera fourni dans un délai d'un mois après la fin de ce DEP.

¹⁰ La rémunération du temps de travail d'un employé des autorités gouvernementales ou de l'organisation requérante, en tant que consultant national, ne pourra pas être financée par le STDF.

IV. CHRONOGRAMME PREVISIONNEL

Les activités de ce DEP se dérouleront sur une période de 9 mois, commençant le 5 novembre 2018.